

RAPPORTS
DES
PROPRIÉTAIRES ET DIRECTEURS
DE
L'ASILE DES ALIÉNÉS
DU
BAS CANADA,
AUX
COMMISSAIRES,

QUEBEC.

QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR MIDDLETON ET DAWSON, "SHAW'S BUILDINGS," BASSE VILLE

1858.

2020

COMMISSAIRES DE L'ASILE DES ALIÉNÉS DU BAS CANADA.

MESSIEURS,—

C'est aux travaux de "l'Association des Médecins Surintendants des Institutions Américaines pour les Aliénés," que nous sommes redevables pour beaucoup d'information, et dans la construction de l'Asile des aliénés à Québec, et dans le traitement des malades. A la dernière assemblée annuelle, il avait été résolu, qu'une copie de tous rapports, passés et futurs, sur des institutions pour les aliénés, fut transmise aux divers asiles ou bibliothèques publiques dans les Etats-Unis, ainsi que dans les provinces Britanniques. Il nous a été impossible de nous conformer à cette résolution. Notre premier rapport vous fut soumis sous forme de pamphlet; le second parut dans quelques journaux de l'endroit; et le troisième n'a jamais été publié. C'est ce qui nous engage à annexer nos trois premiers rapports à ce quatrième, que nous avons l'honneur de vous soumettre. Nous sommes de plus portés à publier ces rapports collectivement, afin de faciliter les références, de donner l'histoire suivie de l'origine et du progrès de l'institution placée sous votre surveillance, et de comparer l'état et la condition passé et présente des aliénés dans cette section de la Province.

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos obéissants Serviteurs,

J. DOUGLAS, M. D.,

JOS. MORRIN, M. D.,

C. FRÉMONT, M. D.

Québec, 1er Janvier, 1858.

0
0
0
0
.
3
.
1
0

R A P P O R T

AUX

C O M M I S S A I R E S

DE

L'Asile Temporaire des Aliénés,

A B E A U P O R T.

J A N V I E R , 1 8 4 9 .

8
9
0
1
2
3
4
5
6
7

MM. LES COMMISSAIRES.

HONBLE. LOUIS MASSUE, PRÉSIDENT.

DOCT. PAINCHAUD,

HENRY JESSOP, ECR.,

PETER LANGLOIS, ECR.,

JAMES GIBB, ECR.,

J. G. IRVINE, ECR.,

E. B. LINDSAY, ECR.,

SECRETARE,

A. LEMOINE, ECR.

R A P P O R T .

MESSIEURS,

Nous, Directeurs de l'Asile Temporaire des Aliénés à Beauport, sollicitons respectueusement l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :—

Il donne un aperçu de ce qu'avaient été les établissements pour les Aliénés dans le Bas-Canada, et la rélation fidèle du mode de traitement que nous avons suivi pendant les trois dernières années, relativement aux aliénés confiés à nos soins par le Gouvernement.

Vers la fin du siècle dernier, un ordre en Conseil fut passé autorisant l'appropriation d'une somme d'argent pour le soutien de personnes aliénées dans la Province du Bas-Canada. Ces aliénés furent confiés aux soins de différentes communautés de Dames Religieuses, dans les Districts de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières, à la dépense annuelle, par le Gouvernement, de £32 10s., ou à peu près, pour chaque patient.*

A cette époque, en Europe comme ailleurs, les personnes aliénées n'étaient renfermées que parcequ'elles étaient incontrôlables, ou dangereuses au public, ou à elles-mêmes. Aucun moyen n'était employé pour leur faire retrouver leur raison perdue. Enfermées dans des cellules séparées, toute communication avec le monde extérieur ou entre elles, leur était interdite, et livrées à l'action de leur imagination désordonnée, leur facultés, d'après une loi constante de la nature, devenaient émoussées ou perdues, faute d'être cultivées, puis elles tombaient dans un état d'exaltation délirante, déchiraient leurs vêtements, prenaient des habitudes de malpropreté dégoûtante, et finissaient par tomber dans un état de démence

* La somme allouée pour le soutien de chaque malade, était quarante sous par jour. Il y avait, en outre, de temps à autres, une appropriation pour réparations, &c.

ou d'imbécilité. On aurait pu inscrire avec vérité au dessus des Portiques de ces réceptacles, les lignes mémorables du Dante : “ *O Voi che intrate, lasciate la speranza.*”

La défectuosité générale de ces réceptacles, l'état nécessairement malpropre des loges, leur manque de ventilation suffisante, leur humidité et le traitement général que recevaient les malheureux qui y étaient détenus, ont fait le sujet de vives et de fréquentes réclamations de la part de Grands Jurés a différents temps. Nous devons dire cependant que les Dames Religieuses ont désiré d'être déchargées de leur responsabilité, et ont souvent signalé la défectuosité des loges et la nécessité d'améliorer la condition des aliénés sous leurs soins.

Sir Charles Metcalfe prit les rênes du Gouvernement du Canada en 1843, et dans sa première adresse, à l'ouverture de la session, il exposa avec instance la nécessité d'un meilleur système de traitement pour les aliénés. Pendant la session l'Honble T. C. Aylwin donna avis de son intention d'introduire un Bill pour pourvoir aux soins et au traitement des aliénés, mais vû la multiplicité d'autres affaires, la session se passa sans pouvoir mettre son projet à exécution.

Pendant la vacance, le Gouverneur fit visiter les différentes maisons où étaient détenus les aliénés, et fit faire des estimés de ce que coûteraient leur transport à la campagne, leur soutien, y compris les soins et le traitement medical.

A la session suivante de la Législature le Gouvernement dirigea de nouveau l'attention de la Chambre au sujet des Asiles pour les aliénés, mais la session fut si courte qu'elle se passa s'en pouvoir s'en occuper.

Sur une très-forte représentation par les Grands-Jurés, dans l'été de 1845, Son Excellence ayant fait un arrangement avec les soussignés, ordonna que les aliénés, alors séquestrés et à la charge du Gouvernement, dans les Districts de Québec et des Trois-Rivières, fussent transportés dans un établissement temporaire, préparé à Beauport, près de Québec ; et ils y furent transférés le 16 de Septembre de la même année.

A cette époque, les aliénés du District de Montréal, à la charge du Gouvernement, étaient détenus dans la Prison de ce District ; bâtisse qui, sous presque tous les rapports, ne ré-

pondait pas aux besoins d'un Asile pour les aliénés. Entourée d'habitations, la Prison n'avait aucun terrain sur lequel les malades pussent être employés et distraits, les cours mêmes étaient trop limitées pour leur procurer de l'exercice, et d'ailleurs l'usage plus légitime de la bâtisse était requis pour les besoins du District. En conséquence, le Gouverneur ordonna que ces aliénés, aussi, fussent transportés à l'Asile Temporaire à Beauport.

Cet Asile Temporaire était situé à deux milles et demi de Québec, et avait été loué, pour cet objet, du Col. Guky, M. P. P.

La propriété avait une étendue de près de deux cents arpents sur laquelle se trouvaient l'ancien Manoir et une très grande bâtisse en pierres constituant les dépendances de celui-ci. Les batiments regardaient le levant, et étaient entourés de terrains accidentés, suffisamment ombragés par de beaux ormes, et avec une vue magnifique de la ville et du port de Québec.

La grande bâtisse était susceptible d'être préparée de manière à y loger 120 patients avec les gardiens nécessaires. Les arrangements, pour la réception de 100 malades, furent complétés le 10 de Septembre. Les appartements consistaient, en un réfectoire en commun de 40 sur 24 pieds ; un corridor pour les hommes 108 sur 12, ayant d'un côté, plusieurs chambres à coucher contenant en tout 40 lits, et au-dessus, un grand dortoir contenant 24 lits. Les femmes occupaient une extrémité formant une aile à la bâtisse. Elles avaient à leur usage une salle de 36 sur 18, un autre appartement pour y travailler de 40 sur 20, et cinq chambres à coucher contenant 40 lits. Plusieurs des femmes capables de coudre, ou disposées à s'employer autrement, furent logées dans le manoir qu'occupaient le Surintendant, et la Surintendante, son épouse.

Le 15 de Septembre 1846 les aliénés, aux soins des Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, furent amenés à l'Asile à Beauport. Les soussignés éprouvèrent un vif intérêt dans le transport de ces infortunés. Un d'eux avait été enfermé au-delà de 28 ans, plusieurs au-delà de 20 ans, et les autres, pendant un laps de temps plus ou moins

court. Pendant tout ce temps ils avaient été séquestrés dans des loges séparées, dans une bâtisse à un étage de peu de hauteur, entourée d'une forte clôture en cèdre de 12 pieds. Jamais on leur avait permis de sortir de la bâtisse, et la plupart avaient été constamment tenus dans leurs loges. Rarement voyaient-ils quelque personne, à moins que ce ne fut la visite périodique des Grands Jurés et les personnes chargées de satisfaire à leurs besoins les plus pressants.

La plupart de ces malades avaient des habitudes de malpropreté dégoûtante ; plusieurs étaient considérés dangereux, et les autres étaient tombés dans un état d'imbécillité ou de démence.

Ils furent transportés dans des voitures à quatre roues, et dans des *Cabs*. Loin d'offrir aucune résistance, ils furent charmés de la promenade, et la vue de la ville, du fleuve, des arbres et des passants, parut leur procurer les émotions les plus agréables. A leur arrivè à l'Asile à Beauport, on les plaça, tous ensemble à la table pour déjeuner. C'était un spectacle des plus intéressants, que d'être témoin de leur bonne conduite, d'épier leurs actions, d'entendre leur conversation entre eux, et de remarquer l'étonnement que leur causait tout ce qui les environnait. Dans un moment toute trace de férocité, de turbulence et de vacarme avait disparu. Ils se trouvaient de nouveau dans le monde, traités comme des êtres raisonnables, et ils s'efforçaient de le mériter. Un d'eux, homme de talents et de quelque éducation, dont l'intellect, quoique morcelé, ne laissait pas d'alimenter encore un souvenir vivace d'une réclusion de 28 années, errait d'une fenêtre à l'autre. Il regarda Québec et reconnut une ville ; il reconnut les vaisseaux et les chaloupes sur le fleuve et dans la baie, mais ne put comprendre ce qu'étaient les Bateaux-à-Vapeur. Avant de quitter l'Hôpital Général, les Religieuses l'avaient très-bien vêtu, et lui avaient donné une paire de souliers. Il dit qu'il avait été bien long-temps enfermé, et qu'il n'avait pas vu de cuir depuis 19 ans. Un autre homme qui avait été dans les loges depuis 20 ans, d'une disposition turbulente, demanda un balai, se prit à balayer, et insista que les autres s'occupassent aussi. Il ajouta, " tous ces gens

“ sont des fous, et si vous voulez me donner un bâton de con-
 “ nérable, vous verrez comme je les *mènerai* et les ferai tra-
 “ vailler.”

Quand les malades eurent recouvré suffisamment leurs forces, ils furent induis à s'occuper de la manière qui leur était agréable ou conforme à leurs anciennes habitudes. Quelques uns travaillèrent dans le jardin, d'autres préférèrent scier et fendre du bois, etc. On fit sortir les femmes tous les jours, et plusieurs d'elles s'amusèrent à sarcler dans le jardin. On s'aperçut, bientôt, des bons effets de ce système. Leur santé s'améliora, et ils parurent prendre de la gaieté et du contentement. Ils reprirent plus de forces, mangèrent et dormirent mieux. Quelques uns furent ramenés à la raison. Un d'eux qui avait été enfermé dans les loges de l'Hôpital Général pendant plusieurs années, après 13 mois de séjour à l'Asile à Beauport, fut guéri et rendu à sa famille et à la société. Une fille qui avait aussi été enfermée pendant plusieurs années, se rétablit après 14 mois de séjour à l'Asile, et s'engagea comme institutrice, à la campagne. L'état des autres malades généralement, quoique amélioré, laissait peu d'espoir de guérison. Le dérangement cérébral était devenu chronique ou organique ;—leurs pouvoirs ou facultés intellectuels avait été tellement affaiblis par une inaction prolongée qu'on avait perdu tout espoir raisonnable de les rendre à la société ou à leurs familles. Nous sommes heureux cependant de pouvoir dire que de tous les malades transférés de l'Hôpital Général à l'Asile à Beauport, un seul a nécessité des moyens de répression momentanée.

Le 25 de Septembre 1845, les aliénés au nombre de 52, furent transférés de la Prison de Montréal à l'Asile à Beauport. Pris collectivement, ils étaient plus violents et destructifs que ceux des autres Districts. Ils offraient, néanmoins, plus de chances de guérison, et leur intellect avait été moins affaibli par une longue réclusion.

Le 5 Octobre les aliénés, au nombre de sept, sous les soins des Dames Religieuses des Trois-Rivières, furent conduits à Québec. Leur condition était bien plus déplorable que celle des autres patients reçus de Montréal et de l'Hôpital

Général de Québec. Ils arrivèrent enchainés et les menotes aux mains, leurs gardiens nous informèrent que quelques uns avaient été, pour la plupart du temps, tenus à la chaîne dans leur cellules respectives. A leur arrivée, et même quelque temps après avoir été mis en liberté, ils manifestaient une disposition à mordre lorsqu'on les approchait. Plus tard, toute marque de violence et d'emportement fit place à une conduite docile et inoffensive.

Un de ces patients, Canadien d'origine, et d'une constitution athlétique, fut signalé comme très violent et très dangereux. Son gardien s'opposa de toutes ses forces, à ce qu'on le mit en liberté. Ceci fut fait cependant à bord du Bateau-à-Vapeur. Il fut ensuite conduit à un *Cab*, qu'il monta sans offrir de résistance. On ne put tirer aucun renseignement de lui quant à ce qui le concernait, mais il répondait au nom de Jacques. Il avait été trouvé dans les bois, sur les bords de la rivière St. Maurice, ayant les pieds gelés et avait été confiné dans les cellules à Trois-Rivières pendant une période de plusieurs années. Quelques jours après son arrivée à Beauport, il s'empara des mains d'un homme, alors occupé à scier du bois, d'une scie, dont il se servit avec dextérité pendant plusieurs heures, sans relâche, paraissant jouir de cet exercice. Quand il n'était pas ainsi occupé il employait ses moments à la pêche. Pendant des heures entières—on le voyait se servir d'une *ligne imaginaire*, tantôt la jetant à distance, tantôt pêchant à ses pieds. Cette réminiscence du passé, sans doute, semblait faire ses délices. Il était tout à fait doux et inoffensif. Il est mort le 7 mars, 1846, d'une maladie de la poitrine. Peu de temps après sa mort, un frère et son fils vinrent à sa recherche, des environs de Montréal. Leur attention avait été attirée par un avis public dans les papiers-nouvelles : Qu'un " aliéné, qui ne pouvait donner aucune information le concernant, avait été trouvé errant dans une des Paroisses en " bas de Québec, et avait été envoyé à l'Asile à Beauport." Ses amis nous informèrent qu'il s'était soustrait à leur surveillance, plusieurs années auparavant, et que n'ayant pu le tracer, ils avaient conclu qu'il était péri dans les bois.

Le 5 Octobre 1845, le nombre total des patients dans l'Asile se montait à 82. Depuis ce temps le nombre s'est

graduellement accru, et des appartements additionnels ont été successivement préparés, tant pour subvenir à cette augmentation que pourvoir à une séparation plus complète et à une classification plus judicieuse.

Ce fut le 1er Octobre, 1848, qu'expira l'engagement pris par les soussignés envers le gouvernement, pour les soins, le traitement moral et medical, et le soutien des aliénés des différents Districts du Canada Est, et ils saisissent l'occasion d'un nouvel arrangement pour une période ultérieure de soumettre aux Commissaires un rapport de ce qu'ils se sont efforcés de faire pendant les trois dernières années, pour répondre aux intentions bienveillantes du Gouvernement, dont le but était d'améliorer la condition des aliénés.

ETAT DES MALADES LORS DE L'ADMISSION.

Le 5 Octobre, 1845, l'Hospice renfermait 82 malades. De ce nombre, 60 offraient peu ou point d'espoir de guérison. La plupart avaient tellement souffert d'une longue réclusion et d'une répression également prolongée qu'ils n'offraient plus que des constitutions affaiblies et des intelligences encore plus délabrées. Un d'eux expira 24 heures après son arrivée. Deux autres moururent quinze jours après, et onze dans les douze mois qui suivirent leur admission.

Du 5 Octobre, 1845, au 1er Octobre, 1848, 152 cas ont été admis. La plupart, pendant des années, avant leur réception à l'Asile, avaient été soumis à un traitement propre à aggraver leur maladie. Peu de cas récents furent admis ; ce ne fut que lorsque leur état ne permit plus à leurs familles d'en prendre soin à cause de leurs propensions dangereuses ou de leurs habitudes de malpropreté, qu'ils nous parvinrent. Quelques-uns avaient été confinés dans la prison comme dangereux, et y avaient été retenus pendant des mois entiers avant leur admission à l'Hospice. Un très-grand nombre sont arrivés garrottés, chargés de chaînes et meurtris, furieux

et sous l'influence d'un délire frénétique, et la santé altérée par leur captivité prolongée ; ces cas présentaient presque toutes les variétés de la folie, homicide, furieuse, suicide, mélancolique, religieuse et gaie. Un d'eux fut admis ayant la trachée-artère divisée, et plusieurs, après différentes tentatives de suicide. Un autre, homme puissant, avait été quelques temps avant son admission lié par des cordes à son lit, et les liens étaient devenus tellement serrés autour de ses poignets, par ses efforts furieux pour se mettre en liberté, qu'ils avaient occasionné la perte de ses deux mains par la gangrène.

Nous sommes convaincus, par nos observations et notre expérience que les trois quarts des cas incurables maintenant dans l'Asile, ne le sont que faute d'un traitement convenable dans un Hospice, au début de leur maladie. Rien n'est plus certain chez nous, que le fait qu'au début de la folie, le temps perdu dans le traitement de cette infirmité est rarement retrouvé. Au nombre de ceux admis pendant les trois dernières années 43 se sont trouvés être des cas récents. Parmi ceux-ci 21 ont été rendus à leurs familles, et 2 seulement ont récidivé. On voit par ce qui précède, que c'est un objet d'économie, à part les considérations d'humanité, que de procurer aux aliénés un traitement prompt et efficace à l'invasion de maladie.

DES ALIMENTS.

L'Agitation continuelle des aliénés, et l'exaltation de leurs forces musculaires pendant leurs actes d'extravagance ou de fureur dans les premiers temps de leur infirmité, expliquent assez l'état d'épuisement et de maladie dans lequel les patients ont été admis dans l'Hospice, et le besoin impérieux qu'ils éprouvèrent d'une nourriture saine et abondante. Celle-ci consiste donc, en grande partie, de substances animales, avec des végétaux, pain, lait, etc, etc.

Ci-suit la table des diètes de l'Asile pour les différents jours de la semaine.

D I N E R .

- LUNDI.**—Trois quarterons de viande, soupe et végétaux.
MARDI.—Trois quarterons de viande, végétaux et quatre onces *suet dumpling*.
MERCREDI.—Trois quarterons de viande, soupe et végétaux.
JEUDI.—Trois quarterons de viande, et végétaux en haricot.
VENDREDI.—Poisson, végétaux et soupe maigre.
SAMEDI.—Trois quarterons de viande, soupe et végétaux.
DIMANCHE.—Trois quarterons de viande, végétaux et *suet dumpling*.
-

DEJEUNER.

Une chopine de gruau au lait et une demi livre de pain.

SOUPER.

Trois demiards de thé, une demi livre de pain et un demi once de beurre, ou deux onces de fromage.

Du reste le Surintendant accorde, à discrétion, une augmentation de diète, tel que fromage, etc., aux patients occupés à quelque ouvrage du dehors.

La viande consiste principalement de bœuf et lard, et quelquefois de mouton. Les végétaux, à part ceux du jardin potager, consistent en pois, blé-d'inde, riz, &c.

Environ 12 des convalescents les plus tranquilles de parmi les hommes, prennent leurs repas dans une chambre qui leur est appropriée. Environ 80 patients, hommes et

femmes, prennent les leurs, en commun, dans le grand réfectoire. Ils sont servis par leurs gardiens respectifs, présidés par le Surintendant et la Surintendante. Les autres malades, hommes et femmes, dont les habitudes sont de nature à empêcher toute relation avec les précédents, prennent leurs repas dans leurs salles respectives.

MOYENS DE RÉPRESSION.

En se chargeant d'un devoir si gros de responsabilité, les soussignés, Directeurs de l'Asile des aliénés à Beauport, se prévalurent de toutes informations qu'ils purent se procurer d'institutions semblables, tant en Europe qu'aux États-Unis.

Le résultat de leurs recherches fut de les convaincre que la plus grande somme de bien ne pouvait être effectuée que par un système constant de conciliation et de douceur. Nous avons trouvé que ce système, mis à exécution par des serviteurs intelligents et actifs, avait été suivi des plus heureux effets.

Le premier moyen employé fut un fauteuil construit de manière à emprisonner les bras, mais qui fut bien vite abandonné pour faire place à une ceinture en cuir, avec des bracelets ou des mitaines tenant à cette même ceinture par des anneaux mobiles. Ceci a été le seul appareil de répression mis en usage dans l'Asile pendant plus de deux ans.

Il permet au patient de prendre un libre exercice, soit à l'intérieur de l'institution, soit au dehors, et le rend impuissant à faire du mal aux autres ou à lui-même. Ce moyen, même, est rarement employé.

Son usage a été, en grande partie, supprimé par un surcroît d'habileté et d'attention de la part des gardiens ; et ces qualités dans ces serviteurs ont, d'un autre côté, pris un plus grand développement par l'abandon de tout appareil de répression.

On a eu recours, quelquefois, quoique très rarement, à la réclusion, comme moyen de répression, et cela, seulement,

pendant un temps bien court et durant un paroxysme. Nous avons raison de croire ce moyen nuisible à la santé du patient, et il ne doit être sanctionné que par une impérieuse nécessité.

La répression, par le moyen de la ceinture et des bracelets et de la réclusion, n'est permise, que par l'ordre et sous la surveillance immédiate du médecin résident, ou du surintendant. L'expulsion est la punition immédiate de toute violence, d'un langage injurieux, ou de menaces de la part des gardiens envers les malades ; et nous sommes heureux de pouvoir ajouter que, pendant les trois dernières années, deux exemples, seulement, de semblables délits sont parvenus à notre connaissance.

OCCUPATION ET TRAVAUX MANUELS.

Parmi les moyens les plus utiles et les plus efficaces à la tranquillité des insensés, et les plus propres à faire abandonner tous moyens de restriction, il n'en est pas de plus avantageux que l'exercice et le travail. Toute les fois que nous avons pu induire un malade à s'occuper à quelque travail du dehors, nous avons remarqué une amélioration immédiate et prononcée. Un travail constant change la chaîne vicieuse des idées, fixe les facultés de l'entendement en leur donnant de l'exercice, entretient seul l'ordre dans un rassemblement d'aliénés, et dispense d'une foule de règles minutieuses pour maintenir la discipline à l'intérieur. Il augmente, en outre, la force musculaire, active leur appétit, augmente les forces digestives, et leur fait retrouver le soir, dans leur Asile, le calme, et un sommeil tranquille. Nous considérons l'exercice et le travail d'un immense avantage à l'aliéné, soit que son infirmité soit récente et curable, soit qu'elle soit chronique et sans espoir.

De tous les différents genres d'occupation, les travaux champêtres sont les plus salutaires, les plus conformes aux goûts des patients, et ceux qui leur sont les plus utiles.

Comme service, le travail des aliénés est sans valeur. Il ne compense pas, certainement, pour le nombre des gardiens nécessaires à leur surveillance. Nous ne pouvons compter sur le travail de l'aliéné. Son cerveau est malade ; et cette infirmité affaiblit, plus ou moins, ses pouvoirs musculaires, le rend incertain, frivole et inconstant. Fréquemment, au commencement de notre engagement, et lorsque les gardiens n'entraient pas encore dans les motifs qui nous engageaient à induire les malades à s'occuper dans le jardin ou dans les champs, nous les avons entendus nous dire : " Il serait beaucoup plus avantageux de tenir les malades dans la maison ; nous pourrions faire beaucoup plus d'ouvrage seuls, et nous passons tout notre temps à les surveiller."

Nous avons éprouvé des difficultés considérables à trouver des moyens convenables d'occupation pour les patients, pendant nos longs hivers. Nous avons cherché à les engager à s'occuper à une excellente carrière qui se trouve sur les lieux, mais nous nous sommes aperçus qu'il n'était pas prudent de leur permettre de se servir d'outils en fer, par une température aussi basse que celle qui se fait sentir en hiver. Même en été, ce genre de travail n'était pas conforme à leurs habitudes, il répugnait à leurs goûts, et nécessitait, en outre, emploi de forces physiques dont ils étaient incapables. Pendant les jours orageux quelques uns des patients s'occupent à *faire de l'étoffe*, et semblent se complaire à cet exercice. Quand le temps le permet, ceux qu'on peut induire à s'occuper de la sorte, sont employés à scier et fendre du bois, et à enlever de la neige et à la transporter, sur de légers traîneaux, à quelque distance de l'Hospice. Ils saluent, avec bonheur, le retour du printemps qui doit leur procurer la jouissances qu'ils goûtent aux travaux champêtres.

PRATIQUES RELIGIEUSES.

En Décembre 1845, Sa Grandeur l'Evêque Anglican de Montréal offrit obligeamment de célébrer le service Divin

dans l'Asilé. Une trentaine de patients y assistèrent ; écoutèrent avec attention une courte allocution, et se conduisirent avec bienséance. La difficulté de se procurer un ministre, pendant cette saison, nécessita des interruptions dans la célébration du Service Divin. Dans l'été de 1846, nous obtinmes de l'église Wesléyenne les services d'un prédicant laïque, qui n'a, depuis lors, cessé de remplir scrupuleusement les devoirs de sa charge. Aujourd'hui, à peu près 60 patients assistent aux services tous les Dimanches, dans la matinée. Ce service consiste en chants, prières et en une courte allocution. Les patients se joignent aux chœur, et le plus parfait décorum règne tout le temps. Le monsieur qui officie est convaincu des bons effets qui suivent ces pratiques religieuses. Il ajoute, que c'est avec anxiété qu'on attend sa visite du Dimanche et qu'elle cause un désappointement général, si elle n'a pas lieu ; que des observances du Dimanche font revivre, dans les patients, des idées de dévotion qui semblaient assoupies depuis des années. Il dit, en outre, que leur maintien pourrait soutenir le parallèle avec bien des congrégations de personnes intelligentes. Sans exprimer une opinion sur les effets spirituels de ces pratiques religieuses, et de leurs impressions durables dans l'esprit des malades, nous sommes convaincus qu'elles sont très importantes comme moyens curatifs ; elles peuvent dominer les idées trop absolues des malades, fixer leur versatilité, et leur inspirer une sage défiance contre leur propres illusions. Plusieurs de ces patients, turbulents et indisciplinés dans les salles, deviennent, tout à coup, et demeurent pendant le service, silencieux, attentifs et respectueux. Les souvenirs d'autrefois, les coutumes et les sensations du passé revivent, et un avantage marqué en est le résultat.

Les patients qui appartiennent à la religion catholique, qui peuvent le faire, assistent au service Divin dans l'église de la paroisse. Ils y sont toujours accompagnés par quelques gardiens. On a pas encore eu à se plaindre de bruit ou de conduite inconvenante de leur part dans l'église. Ils ont en outre l'avantage d'être sous la direction spirituelle de M. l'Abbé Bernard curé de la paroisse qui visite l'asyle très-fré-

quement et qui le fait régulièrement dans le cas de maladies dangereuses.

AMUSEMENTS.

Il nous a toujours été difficile de créer des moyens d'amusements pour les aliénés. Les salles d'un Hospice sont toujours monotones, et offrent peu d'objets de récréation; cette monotonie est encore rendue plus sensible par la longueur et la sévérité de nos hivers, et la mauvaise santé d'un très grand nombre leur interdit tout amusement au dehors.

Toutes fois que le temps le permet, les convalescents de la salle du nord prennent de l'exercice hors de l'institution; à l'intérieur ils s'amusement à jouer aux dames, au *Backgammon*, à la lecture des journaux, de livres provenant de la Bibliothèque de Québec, à laquelle nous souscrivons pour cette fin.

Pendant le jour, et lorsque le temps est beau, environ 30 patients de parmi les hommes, s'emploient à différentes occupations du dehors; dans la soirée tous, hommes et femmes, s'amusement à la danse, qu'ils aiment passionnément. La danse, comme amusement et récréation, nous a toujours paru convenir admirablement aux aliénés; elle distrait leur imagination extravagante, change la chaîne vicieuse des idées sans les exciter, et oblige un grand nombre à prendre un exercice qu'ils refusent par tout autre moyen.

Dans un grand nombre de cas nous nous sommes aperçus que la musique et la danse étaient d'un grand avantage comme moyen curatif. Dans un cas, en particulier, elles firent sortir un patient d'un état de mélancolie la plus sombre, en donnant un essort à ces facultés intellectuelles, qui fut couronné par une guérison complète. Dans un autre cas, elles changèrent une mélancolie profonde, avec disposition au suicide, en un état de gaieté et de contentement qui promet un résultat satisfaisant.

N'importe l'opinion qu'on peut se former de la danse dans le monde, elle n'en est pas moins chez les aliénés une source d'amusement honnête et légitime.

ADMISSIONS, DÉCHARGES ET DÉCÈS.

Le nombre total de patients admis dans l'Asile jusqu'au 1er October, 1848, a été :—

Hommes,.....	122
Femmes,.....	112—234

De ceux-ci ont été déchargés :—

Guéris—

Hommes,.....	16
Femmes,.....	14—30

Dans un état amélioré,—

Hommes,.....	7
Femmes,.....	5 —12

Sans amélioration,—

Hommes,.....	6
Femmes,.....—.....	6—12

Décédés—

Hommes,.....	24
Femmes,.....	26—50

Total déchargés ou décédés,— 104

Restant le 1er October, 1848.—

Hommes,.....	70
Femmes,.....	60—130

Depuis le 5 Octobre, 1845, au 1er Octobre, 1848, il a été admis dans l'Asile quarante trois cas, dont la durée avait été moins d'une année—De ce nombre ont été déchargés :

Guéris,	
Hommes,.....	9
Femmes,.....	12—21
Dans un état amélioré	2 - 2
Sans amélioration,	2— 2
Décédé,	1— 1
Restant le 1er Octobre, 1848.	17
	<hr/>
	Total—43

Des dix-sept cas récents maintenant dans l'Asile, plusieurs sont déjà mieux et laissent la perspective de guérison complète.

On voit par le rapport tabulaire ci-dessus que des 234 cas admis pendant les trois dernières années, 109 étaient des cas chez qui la maladie avait longtemps existée, et qui, conséquemment, n'offraient que de faibles chances de guérison. On doit s'attendre que la majeure partie des cas qui seront admis d'ici à quelque temps à venir, seront, aussi, des sujets depuis longtemps affectés, et qui, comme on doit le supposer, laisseront peu d'espoir de les guérir.

Les parents et amis de ces infortunés éprouvaient, naturellement, une répugnance très grande à ensevelir des personnes qui leur étaient chères dans des réceptacles tels qu'ils existaient autrefois. Le nom d'Hospice réveille encore le souvenir de cellules obscures, de transports furieux, de chaînes, de paille humide, de malpropreté dégoûtante, et de nudité. Il s'écoulera encore bien du temps avants que les familles de ces infortunés, en Canada, se décident à les envoyer à un asile, dans l'unique but de guérison ; avant qu'elles aient la pleine conviction qu'ils trouveront, dans ces institutions, autant d'attention, de propreté, d'ordre et de subordination qu'en aucun autre Hôpital où l'on traite d'autres genres de maladies.

La paix, l'harmonie et la subordination, ont prévalu dans l'établissement depuis qu'il est érigé.

Quoi qu'on ait eu recours à la réclusion que pendant un paroxysme, et que la ceinture et les bracelets, comme moyen de répression, n'aient été que rarement employés, nous devons faire observer qu'aucun accident grave, en aucun temps, n'a été occasionné par un malade sur un autre. Nous attribuons ces heureux résultats, grâce à la providence, à la vigilance et à la bonne direction du Surintendant, M. Wakeham, et à l'activité, à la bonne conduite et à la fidélité d'un corps de gardiens expérimentés.

Quoique la bâtisse maintenant occupée comme Asile, fut ce qu'on put trouver de mieux dans le temps, elle ne répond pas, néanmoins, aux besoins d'une institution de ce genre et n'a pas été bâtie pour cet objet. Elle ne nous permet point de réaliser nos désirs et nos intentions, en effectuant une séparation et classification complète de patients; et vû l'augmentation dans le nombre des admissions, nous avons été contraints d'en transférer plusieurs à une bâtisse sur la propriété de feu M. le Juge De Bonne.

Ces considérations, après un arrangement pris avec le Gouvernement pour une période ultérieure de sept années, nous ont décidé à ériger un Hospice, dont les dimensions et la distribution comprendront tout ce qui sera nécessaire aux soins, au confort et à la guérison de personnes affectées de maladies mentales.

Les contrats pour l'érection de cet Hospice, sur le plan ci-annexé, sont déjà dressés et nous avons l'espoir d'y pouvoir transférer, au mois Septembre prochain, les patients que renferme l'Asile actuel à Beauport.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans vous exprimer combien nous vous sommes redevables pour la coopération et l'assistance que vous nous avez constamment prêtés, comme commissaires, et qui nous ont valu, en partie, le succès, qui a suivi nos efforts pour améliorer l'état des patients confiés à nos soins.

J. DOUGLAS, M. D.,
 J. MORRIN, M. D.,
 C. FRÉMONT, M. D.

R A P P O R T

DES

D I R E C T E U R S

DE

L'Asile Temporaire des Aliénés,

A Q U É B E C .

M A I , 1 8 5 1 .

MM. LES COMMISSAIRES.

HONBLE. LOUIS MASSUE, PRÉSIDENT.

DOCT. PAINCHAUD,

HENRY JESSOP, ECR.,

PETER LANGLOIS, ECR.,

JAMES GIBB, ECR.,

J. G. IRVINE, ECR.,

E. B. LINDSAY, ECR.,

SECRETARE,

A. LEMOINE, ECR.

2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014

R A P P O R T .

MESSIEURS,

Depuis le 1er Octobre, 1848, date de notre dernier rapport, il a plu à la divine providence de bénir les efforts que nous avons faits pour rendre à la raison plusieurs des patients confiés à nos soins.

Chez un très grand nombre, où l'affection cérébrale était accompagnée de circonstances qui rendaient un retour à la raison presque ou entièrement impossible, il a été en notre pouvoir de leur procurer au moins le bonheur, la gaiété, le contentement, et même avons-nous pu bien des fois les rendre utiles.

Nous avons pu de même, par un système de persévérante douceur et de soins attentifs, procurer aux cas les plus désespérés de parmi les patients idiots, dangereux, et de ceux d'une malpropreté extrême, tout le bien-être et le confort que leur nature toute animale était susceptible de goûter.

Si nous n'avons pu rendre ces derniers cas et ceux de la classe précédente à la raison et à la société nous espérons du moins avoir fait beaucoup pour diminuer l'horreur de leur situation, en les retirant de l'abandon où ils avaient été laissés, et en les soustrayant à la faim et au chaînes dont ils étaient les innocentes victimes.

A l'époque de notre dernier rapport l'asile renfermait :

Hommes	70
Femmes.....	60
	— 130

Ont été admis depuis :—

Hommes	101
Femmes.....	80
	— 181

Le nombre total traité depuis le 1er octobre 1848 jusqu'au 1er mai 1851, à été :—	—	311
De ce nombre ont été déchargés guéris :—		
Hommes	28	
Femmes.....	24	
	—	52
Améliorés :—		
Hommes	3	
Femmes.....	2	
	—	5
Sans amélioration :—		
Homme.....	1	
Femme.....	1	
	—	2
		—
		59
Décédés :		
Hommes	46	
Femmes.....	30	
	—	76
Total déchargés ou décédés	—	135
Restant le 1er mai 1851 :—		
Hommes	95	
Femmes.....	81	
	—	176

Dans notre dernier rapport, en faisant allusion au nombre de cas incurables, nous disions : “ L'on doit s'attendre que la majeure partie des cas qui seront admis d'ici à quelque temps à venir, seront aussi des sujets depuis longtemps affectés, et qui, comme on doit le supposer, laisseront peu d'espoir de les guérir.

“ Les parents et amis de ces infortunés éprouvaient naturellement, une répugnance très grand à ensevelir des personnes qui leur étaient chères, dans des réceptacles tels qu'ils existaient autrefois. Le nom d'hospice réveille encore le

souvenir de cellules obscures, de transports furieux, de chaînes, de paille humide, de malpropreté dégoûtante et de nudité.

“ Il s'écoulera encore bien du temps avant que les familles de ces infortunés, en Canada, se décident à les envoyer à un asile, dans l'unique but de guérison ; avant qu'elles aient la pleine conviction qu'ils trouveront, dans ces institutions, autant d'attention, de propreté, d'ordre et de subordination qu'en aucun autre hôpital où l'on traite d'autres genres de maladies.”

Depuis ce temps, cette opinion a été pleinement confirmée par notre expérience.

Des 181 cas admis depuis le mois d'octobre 1848 jusqu'à ce jour, nous sommes portés à croire que 51 étaient des cas récents, qui permettaient d'espérer un prochain retour à la raison. Le reste, qui constituait de beaucoup le plus grand nombre, était des cas anciens, chez qui les forces intellectuelles et physiques étaient également anéanties. Les uns étaient idiots, d'autres paralytiques, et un très grand nombre épileptiques. La majeure partie de ces cas nous a été envoyé après avoir épuisé les sympathies de leurs parents, lassé leur patience, et frustré l'attente d'une mort qu'ils appelaient de leurs vœux. Un d'eux, vieillard âgé de 82 ans, et paralytique, fut amené d'une distance de 180 milles dans l'établissement, pour y mourir après 2 heures de séjour. Pendant cette même période, cinq autres furent admis, dont les âges variaient de 70 à 80 ans.

Des 181 admis depuis le mois d'octobre 1848, 44 ont été guéris. Le reste, de même que ceux restant à l'époque du dernier rapport, sont encore dans l'institution, et à peu d'exceptions près, n'en seront déchargés que par la mort.

Ce tableau, tout affligeant qu'il soit, n'est pourtant pas sans nous offrir quelques consolations, si nous considérons jusqu'à quel point ces infortunés sont susceptibles de jouir des douceurs de la vie. Peu de personnes dans la pleine jouissance de leurs facultés intellectuelles, entendent avec un plus vif sentiment de plaisir, le son de la cloche qui annonce l'heure de leur repas. Dans leurs réunions de danse, ils sur-

passent de beaucoup, en gaîté et en zèle, grand nombre de leurs semblables plus sensés, tandis que leur conduite et leurs sentiments de bienséance sont au-dessus de tous reproches.

Pendant le jour plusieurs s'occupent agréablement sur la ferme ou dans les environs de l'asile ; d'autres n'ont de goût que pour les amusements : ceux-ci préfèrent l'exercice que leur offre le jeu de quilles : ceux-là, plus tranquilles, les jeux de bagatelle, *backgammon* et de dames. Quelques-uns jouissent de la lecture des papiers-nouvelles ; les autres, en petit nombre, ont le privilège d'obtenir des livres d'une bibliothèque publique.

Pour ceux même que la maladie a réduits à un état de dégradation, qui ne font plus usage que d'un langage grossier et bestial, qui sont dangereux et malpropres dans leurs habitudes, pour ceux-là même, on peut beaucoup tenter pour les empêcher de tomber dans cet état de dégradation extrême, où toute trace de l'humanité semble être effacée.

Même les cas les plus désespérés savent apprécier un acte de bonté ; une pipe de tabac, une prise, quelques paroles bienveillantes ou de consolation suffiront souvent pour les réveiller d'un état de profonde mélancolie, ou pour calmer un paroxysme, et attireront souvent, de leur part, un sourire ou un signe de reconnaissance.

Le nombre total des patients aujourd'hui dans l'asile peut-être assez correctement classé comme suit :

Chances raisonnables de guérison.....	16
Très-douteux.....	8
Presque, ou tout-à-fait incurables.....	152

Cette classification n'est rien moins qu'arbitraire. Tout au contraire, plusieurs qui aujourd'hui paraissent nous laisser un espoir raisonnable de guérison, passeront graduellement à un état de manie confirmée ; tandis qu'il arrivera fortuitement qu'un aliéné, qui paraît aujourd'hui ne donner aucun espoir, reprendra plus tard ses droits à la raison. Ces résultats inattendus se sont vus si fréquemment que nous hésitons naturellement à condamner aucun malade à la société exclusive des idiots et des incurables, et par là lui enlever toute chance de

guérison, car les mêmes lois régissent également les désirs et les affections qui en découlent sous l'influence de la maladie. C'est ainsi, que la société de personnes intelligentes et vertueuses tend à élever et ennoblir l'esprit, tandis que l'association avec des personnes dépravées contribue à l'abaisser et à l'avilir.

D'après le tableau précédent, on devra observer que les patients maintenant dans l'institution, sont, pour la plupart, des cas incurables, et nous désirons particulièrement faire remarquer que le temps n'est pas éloigné, que ceux-ci occuperont l'asile en entier, à l'exclusion de cas récents et susceptibles de guérison.

Quand aux opinions émises dans notre dernier rapport relativement aux modes d'occupations, aux amusements, et aux exercices religieux, il nous suffit d'observer qu'elles ont été pleinement confirmées par notre expérience depuis cette époque.

Quand aux moyens de répression, nous ferons observer que les mitaines ont été abandonnées, et que le seul appareil maintenant en usage est la ceinture en cuir ; encore ne s'en sert-on plutôt pour empêcher le patient de se faire du mal à lui-même, que pour lui enlever les moyens d'en faire aux autres ; moins on se sert des moyens de répression, plus, nécessairement, les gardiens redoublent de vigilance et d'attention. En supprimant presque entièrement tout appareil de répression, nous sommes heureux de pouvoir remarquer qu'aucune tentative de suicide n'a réussi, et qu'aucun mal sérieux n'a pu en aucun temps être fait par aucun patient, soit à lui-même, soit aux autres.

Nous occupons depuis avril, 1850, l'édifice mentionné dans notre dernier rapport. Il est construit en pierre grise de rang, figurée au marteau. Il est couvert en ardoise et surmonté d'un dôme et d'une lanterne. Le front de l'édifice, y inclus les ailes, mesure 486 pieds. Cette bâtisse est à deux étages, avec rez-de-chaussée et mansardes. Le rez-de-chaussée est occupé par les cuisines, dépenses, caves, et fournaies. Le premier étage comprend les bureaux des médecins et du surintendant ; un réfectoire de chaque côté de

40 pieds sur 40, un corridor ou salle de récréation, de 130 pieds sur 20, avec chambres à coucher, chambres de bains et lavoirs. Le second étage se compose, de chaque côté, d'une salle à diner et de corridors de 80 pieds sur 20; le reste de cet étage se divise en chambres à coucher et dortoirs. Les mansardes sont divisées en chambres de travaille spacieuses sur le devant, et en chambres à coucher en arrière, dans chacune des ailes. Les cellules sont situées à l'extrémité des ailes, et consistent en quatre salles de récréation et 32 chambres à coucher. Le tout tel qu'il est aujourd'hui pourrait fournir logement convenable à 175 malades.

MOYENS DE CHAUFFAGE.

La bâtisse est chauffée au moyen de sept fournaies placées au rez-de-chaussée. Des calorifères construits de briques à feu, importées d'Allemagne, distribuent l'air chauffé dans les différentes parties de l'établissement. Le même appareil facilite grandement la ventilation pendant l'été.

ECLAIRAGE.

Ayant résolu d'éclairer au gaz, nous avons fait venir d'Ecosse une usine très-complète, qui a été placée dans une bâtisse en pierre, en arrière de l'asile.

Nous sommes redevables à la compagnie du gaz de Québec, pour les services précieux que nous a rendus leur gérant, M. Peebles. Ce monsieur a présidé à l'érection de la machine, au placement des tuyaux et aux arrangements de l'intérieur. Le tout fonctionne parfaitement. Ce système d'éclairage quoique un peu plus dispendieux que ne l'aurait été celui au moyen de l'huile, nous a fourni une belle et très-

abondante lumière exempte du trouble, de la malpropreté, de fumée et du danger, qui sont inséparables de ce moyen ordinaire d'éclairage. Le gaz est extrait de la houille.

Il y a 96 becs à gaz, distribués dans les différentes parties de la maison, sur des gazeliers, lustres, etc.

L ' E A U .

La rivière des Taupières, qui serpente autour de l'asile, embrasse, dans son cours, trois faces de cette institution, et fournit en abondance l'eau la plus pure. Un tuyau de fer conduit l'eau d'un réservoir creusé dans la rive nord de la rivière, à l'asile, d'où elle est refoulée dans des grandes citernes placées dans différentes parties de la maison, pour être ensuite distribuée aux divers lavoirs, bains-d'orage, lieux-d'aisance, etc. Une forte pompe aspirante et foulante placée au rez-de-chaussée, peut aussi servir de pompe à incendie au moyen d'un tuyau en fer qui y est attaché, et qui traverse toute la bâtisse. A chacun des étages une ouverture est pratiquée à ce tuyau, à laquelle un boyau de caoutchouc, toujours à la main, peut être adapté. De semblables ouvertures sont pratiquées dans les tuyaux qui conduisent l'eau des citernes à chacun des lavoirs. Nous avons importé d'Angleterre les lieux d'aisance en fonte, placées dans différentes parties de l'asile. On les a trouvés bien supérieurs à ceux ordinairement en usage. Ils sont de grandes dimensions, sans odeur, et ont encore l'avantage de ne pouvoir être dérangés par les patients.

Vos fréquentes visites à l'asile nous dispensent d'entrer dans de plus grands détails relatifs à la distribution intérieure de la maison, aux travaux d'architecture de moindre importance, et à la tenue de l'institution. Nous ajouterons seulement que le terrain et les bâtisses, telles qu'elles sont aujourd'hui, coûtent au-delà de £12,000. D'autres dépendances qui nous restent à faire, qui comprendront les boutiques, de-

vront accroître cette somme d'avantage. Jusqu'ici tous nos efforts ont eu pour but, dans la division et dans les améliorations les plus modernes que nous avons adoptées, de procurer aux infortunés confiés à nos soins, tout le confort, le bien-être, les jouissances et la sécurité possible, et pour obtenir ces résultats nous avons méprisé toute considération purement d'économie, et les sommes aujourd'hui dépensées nous laissent peu d'espoir de rémunération pour nos troubles.

Il doit être évident pour tous, que les dépenses nécessaires pour supporter un asile de cette nature, doivent excéder celles encourues pour le soutien de tout autre hôpital ou d'une maison de refuge. Le dépérissement et la destruction des vêtements et du linge de lits, etc., le nombre de gardiens et de serviteurs nécessaires, la qualité et le prix des articles de diète plus élevés, portent la dépense d'une institution semblable à un chiffre qui excède de beaucoup celle d'une institution d'un tout autre genre.

Nous devons un juste tribut à monsieur et madame Wakeham, pour le jugement, le zèle, et la vigilance avec lesquels ils se sont acquittés de leurs pénibles devoirs de surintendant et de matrone ; c'est à eux que nous sommes redevables de l'ordre, de la propreté, et de la discipline qui ont prévalu dans l'établissement.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans faire mention de la confiance dont vous nous avez toujours honorés, et sans vous exprimer, combien nous vous sommes redevables pour l'assistance que vous nous avez prêtée comme commissaires. Ces circonstances, aussi bien que le soin que vous avez porté aux intérêts et au bien-être des patients, nous sont aussi flatteuses à nous, qu'elles doivent donner l'assurance au gouvernement que ses intentions à l'égard des aliénés ont été fidèlement remplies.

J. DOUGLAS, M. D.,
 JOS. MORRIN, M. D.,
 C. FRÉMONT, M. D.

Québec, 1er Mai, 1851.

R A P P O R T

AUX

C O M M I S S A I R E S

DE

L'Asile Temporaire des Aliénés,

A Q U É B E C .

JANVIER, 1855.

MM. LES COMMISSAIRES.

HONBLE. LOUIS MASSUE, PRESIDENT.

DOCT. PAINCHAUD,

HENRY JESSOP, ECR.,

PETER LANGLOIS, ECR.,

JAMES GIBB, ECR.,

J. G. IRVINE, ECR.,

E. B. LINDSAY, ECR.,

SECRETAIRE,

A. LEMOINE, ECR.

R A P P O R T .

MESSIEURS,—

L'année qui vient de s'écouler a vu surgir contre nous des difficultés et des épreuves sans exemple.— Néanmoins nous sommes heureux de pouvoir vous apprendre que le confort et le bien-être des malades n'ont été en rien diminués ; et que cet établissement n'a aucunement souffert dans son utilité générale.

En référant aux statistiques, l'on verra que le nombre des patients s'accroît rapidement. Il ne s'en suit pas, cependant, que l'accroissement de l'aliénation, comme maladie, soit disproportionné à celui ordinaire et naturel de la population. Il n'y a encore que quelques années, nous n'avions dans cet province aucun établissement convenable pour la réception des aliénés.

Dans les institutions qui existaient alors, les aliénés étaient renfermés dans des cellules, petites, sombres, et repoussantes ; en conséquence, les parents et amis des malades témoignaient la plus grande répugnance à placer ceux-ci dans de pareils repaires. Cette répugnance disparaît à mesure que les avantages du système actuel deviennent plus généralement connus.

De plus, les aliénés et les idiots qui jusqu'à présent ont été libres, à la grande terreur de ceux qui les avoisinent, ou qui ont été renfermés par leurs propres parents, (seul moyen de sécurité ou de protection,) sont aujourd'hui admis dans une institution où ils laissent leurs liens, leur mélancolie, et la saleté, pour jouir de la liberté, la gaieté, et la propreté ; où ils sont assujettis aux effets bienfaisants de l'influence morale, et à un traitement qui s'accorde avec les meilleurs principes connus de nos jours.

Si l'on ne rend pas la santé et la raison aux aliénés et aux idiots qui sont admis en foule dans l'asile, du moins

relève-t-on leur condition morale, du moins les rend-on inoffensifs pour eux-mêmes et pour les autres, et leur fait-on goûter tout le bonheur dont ils sont susceptibles.

L'expérience acquise pendant cette dernière année, et l'histoire de plusieurs cas isolés, nous portent à la conviction que c'est aux liens si serrés de l'amitié, ou à la grande sollicitude chez les parents, parmi les habitants, qu'il faut aussi attribuer la grande répugnance qui existe à placer des aliénés ou des idiots dans un hospice. A mesure que ces liens se relâchent ou se rompent par la mort de leurs proches, cette répugnance disparaît.

C'est notre opinion, que dans cette province on n'a pas encore suffisamment pourvu aux soins et au maintien des personnes affligées comme celles dont il est question.

Des rapports statistiques, sur lesquelles nous pouvons compter, de pays étrangers, nous montrent que sur huit cents personnes de la population totale, il y a une personne aliénée ; tandis que dans le Bas Canada on a pourvu au maintien de 300 malades seulement.

Dans notre dernier rapport nous disions —“ L'on doit s'attendre que la majeure partie des cas qui seront admis d'ici à quelque temps à venir, seront aussi des sujets depuis longtemps affectés, et qui, comme on doit le supposer, laisseront peu d'espoir de les guérir.

“ Les parents et amis de ces infortunés éprouvaient naturellement une répugnance très grande à ensevelir des personnes qui leur étaient chères, dans des réceptacles tels qu'ils existaient autrefois. Le nom d'hospice réveille encore le souvenir de cellules obscures, de transports furieux, de chaînes, de paille humide, de malpropreté dégoûtante et de nudité.

“ Il s'écoulera encore bien du temps avant que les familles de ces infortunés, en Canada, se décident à les envoyer à un asile, dans l'unique but de guérison ; avant qu'elles aient la pleine conviction qu'ils trouveront, dans ces institutions, autant d'attention, de propreté, d'ordre et de subordination qu'en aucun autre hôpital où l'on traite d'autres genres de maladies.

“ Depuis ce temps, cette opinion à été pleinement confirmée par notre expérience.

“ Des 181 cas admis depuis le mois d’octobre, jusqu’au 1er mai, 1851, nous sommes portés à croire que 51 étaient des cas récents, qui permettaient d’espérer un prochain retour à la raison. Le reste, qui constituait de beaucoup le plus grand nombre, était des cas anciens, chez qui les forces intellectuelles et physiques étaient également anéanties. Les uns étaient idiots, d’autres paralytiques, et un très grand nombre épileptiques. La majeure partie de ces cas nous a été envoyée après avoir épuisé les sympathies de leurs parents, lassé leur patience, et frustré l’attente d’une mort qu’ils appelaient de leurs vœux. Un d’eux, viellard âgé de 82 ans, et paralytique, fut amené d’une distance de 180 milles, dans l’établissement, pour y mourir après deux heures de séjour. Pendant cette même période, cinq autres furent admis, dont les âges variaient de 70 à 80 ans.”

C’est à grand regret que nous sommes obligés de redire que l’état et la condition des malades, admis durant cette dernière année, nous justifient parfaitement dans les opinions que nous venons d’énoncer. L’asile est déjà occupé par des cas anciens et incurables, à l’exclusion de ceux plus récents, et qui offrent quelque espoir de guérison.

En vous sollicitant de prêter votre attention à ce point si important, nous aimons à insister sur la nécessité d’établir un hospice particulier et distinct pour le soin et le maintien des idiots, et d’une certaine classe d’aliénés sans espoir.

Pendant l’année qui vient de s’écouler, c’est-à-dire, depuis le 1er décembre, 1854, jusqu’à ce jour, 117 malades ont été admis. Sur ce nombre 30 seulement donnaient quelques espérances de retour à la raison ; du reste 22 étaient idiots, et 65 très âgés, paralytiques ou aveugles.

1er Décembre 1854. Le traitement des malades a été comme suit.—

Hommes.....	108
Femmes.....	138

Admis depuis—	
Hommes.....	52
Femmes.....	65
	<hr/>
	117
Sous traitement—	
Hommes.....	160
Femmes.....	203
	<hr/>
	363
Déchargés—	
Hommes.....	26
Femmes.....	17
	<hr/>
	43
Décédés—	
Hommes.....	14
Femmes.....	14
	<hr/>
	28
Restant dans l'Hospice au 1er Décembre, 1855—	
Hommes.....	121
Femmes.....	171
	<hr/>
	292
Des 43 déchargés ont—	
Répris la raison.....	22
Améliorés.....	14
Rétirés par leurs parents.....	5
Evadés.....	2
	<hr/>
	43
Sur les 117 admissions l'on comptait—	
Cas récents.....	43
Idiots ou épileptiques.....	19
Vieillards, paralytiques, ou sans espoir de guérison.....	55
	<hr/>
	117

Un très petit nombre des malades maintenant dans l'Asile offre quelque espérance de retour à la raison. La grande majorité des cas sont chroniques, et ne trouveront du soulagement que dans la mort.

Il faut remarquer qu'il y a plusieurs institutions pour les aliénés, où l'on ne reçoit que des cas récents et susceptibles de guérison, tandis que l'on refuse admission à toute personne affligée d'épilepsie ou de paralysie. Ces institutions renvoient à des établissements spéciaux, tous les cas qui, pendant un certain temps, n'ont fait aucun progrès vers la guérison. Il s'en suit que leurs statistiques déploient une grande proportion de guérison, et un très petit nombre de décès.

Dans l'Asile qui est sous notre direction, le Gouvernement n'a faite aucune distinction, en pourvoyant à l'admission des cas récents ou anciens d'aliénation, nonplus que de ceux d'imbécilité ou idiotisme.

Le terme moyen des décès, dans les institutions où l'on ne refuse point l'admission aux incurables, est, a-peu-près, 12 par cent. Or de parmi ceux que nous avons eu sous nos soins, 23 sont morts. Ce chiffre est beaucoup audessous du terme moyen ; et nous sommes portés à croire que ceci est en grande partie dû aux ravages du choléra qui, il y a deux ans, nous a enlevés un nombre de patients dont la vie aurait probablement été prolongée jusqu'à l'année qui vient de s'écouler.

Le 2 février dernier, l'aile du côté ouest de la bâtisse, fut détruite par le feu. La Providence a voulu que ce fâcheux incident eu lieu par une belle matinée et des plus douce pour la saison ; ce qui nous a permis de retirer nos malades sans aucun accident. Avec la bienveillante permission de notre Gouvernement toutes les femmes, au nombre de 98, furent de suite admises à occuper une partie de l'Hôpital de la Marine, jusqu'à ce que l'on pût pourvoir à leur réinstallation chez nous. Nous sommes heureux de saisir cette occasion de témoigner la reconnaissance que nous devons aux Commissaires et autres officiers de l'hôpital, pour les services précieux et si promptement rendus par eux pendant le séjour de nos patients dans cette institution.

Au mois de mai, nos patients laissèrent l'Hôpital de la marine pour venir occuper un établissement adjoignant à l'asile, appartenant à O. L. Richardson. Ecr., de qui nous l'avons subséquemment acheté. Cependant un contrat était déjà passé pour la reconstruction de l'aile détruit par le feu. Ce contrat a été fidèlement rempli par les Messieurs Peters, qui, non seulement nous ont parfaitement satisfaits, mais encore à qui nous sommes redevables pour des améliorations dans la nouvelle aile, suggérées par eux.

Il nous est impossible de passer sous silence les mérites, de M. et de Mad. Wakeham, qui savent remplir si parfaitement leurs pénibles et responsables devoirs. C'est à eux, ainsi qu'aux serviteurs et gardiens si fidèles et si intelligents, qui se trouvent sous leur direction, que nous devons l'ordre, la propreté, la discipline et le ton moral qui règne dans l'établissement. A vous et à Mr. Lemoine, votre Secrétaire, nous sommes reconnaissants pour votre constante sollicitude pour les besoins et les intérêts de cette Institution; et nous sommes heureux de pouvoir dire que nous avons toujours joui de votre confiance comme commissaires, et que nous n'avons jamais manqués de votre aide. Ce sentiment, et la conviction que nos efforts pour seconder les intentions si charitables du Gouvernement à l'égard des aliénés, ont été appréciés par vous, nous ont donnés le courage nécessaire pour surmonter les difficultés qui se sont présentées pendant l'année qui vient de s'écouler.

J. DOUGLAS, M. D.,
 J. MORRIN, M. D.,
 C. FRÉMONT, M. D.

13 Décembre, 1855.

R A P P O R T

AUX

C O M M I S S A I R E S

DE

L'Asile des Alienes du Bas Canada,

A Q U É B E C .

JANVIER, 1858.

MM. LES COMMISSAIRES.

HONBLE. LOUIS MASSUE, PRÉSIDENT
DOCT. PAINCHAUD,
PETER LANGLOIS, ECR.,
JAMES GIBB, ECR.,
E. B. LINDSAY, ECR.,
ROBERT HAMILTON, ECR.,
HAMMOND GOWAN, ECR.

SECRETARE,
A. LEMOINE, ECR.

THE
MUSEUM
OF
THE
CITY OF
NEW YORK
AND
THE
METROPOLITAN MUSEUM OF ART

R A P P O R T .

MESSIEURS,—

En vous soumettant le rapport de l'état et de la condition actuelle de l'Asile des Aliénés de Québec, nous avons cru qu'il serait a-propos d'y annexer les rapports précédents, que nous avons eu l'honneur de vous soumettre de temps à autre.

Nous y avons été engagés pour des raisons déjà données ; et de plus parcequ'e nous désirons vous convaincre, ainsi que le Gouvernement, de certains faits, ayant rapport à l'admission, dans l'asile, de tous patients sans aucune distinction, et de certains faits et opinions intimement rapprochées des causes et du traitement de l'aliénation dans cette province. En référant au premier rapport que nous avons eu l'honneur de vous faire, le 1er février, 1848, l'on verra que " le 5 Octobre, 1845, l'hospice renfermait 82 malades. De ce nombre, 60 offraient peu ou point d'espoir de guérison. La plupart avaient tellement souffert d'une longue réclusion et d'une répression également prolongée, qu'ils n'offraient plus que des constitutions affaiblies et des intelligences encore plus délabrées. Un d'eux expira 24 heures après son arrivée. Deux autres moururent quinze jours après, et onze dans les douze mois qui suivirent leur admission.

" Du 5 octobre, 1845, au 1er octobre, 1848, 152 cas ont été admis. La plupart, pendant des années avant leur réception à l'asile, avaient été soumis à un traitement propre à aggraver leur maladie. Peu de cas récents furent admis ; ce ne fut que lorsque leur état ne permit plus à leurs familles d'en continuer les soins à cause de leurs propensions dangereuses, ou de leurs habitudes de malpropreté, qu'ils nous parvinrent. Quelques uns avaient été enfermés dans la prison comme dangereux et y avaient été retenus pendant des mois entiers avant leur admission à l'hospice. Un très grand nombre sont

arrivés garottés, chargés de chaînes et meurtris, furieux et sous l'influence d'un délire frénétique, et la santé altérée par leur captivité prolongée.

“ On voit par le rapport tabulaire qui précède que des 234 cas admis pendant les trois dernières années, 109 étaient des cas chez qui la maladie avait longtemps existée, et qui conséquemment, n'offraient que de faibles chances de guérison. On doit s'attendre que la majeure partie des cas qui seront admis d'ici à quelque temps à venir, seront aussi des sujets depuis longtemps affectés, et qui comme on doit le supposer, laisseront peu d'espoir de le guérir.

“ Les parents et amis de ces infortunés éprouvaient, naturellement, une répugnance très grande à ensevelir des personnes qui leur étaient chères dans des réceptacles tels qu'ils existaient autrefois. Le nom d'hospice réveille encore le souvenir de cellules obscures, de transports furieux, de chaînes, de paille humide, de malpropreté dégoûtante et de nudité. Il s'écoulera encore bien du temps avant que les familles de ces infortunés, en Canada, se décident à les envoyer à un asile dans l'unique but de guérison ; avant qu'elles aient la pleine conviction qu'ils trouveront, dans ces institutions, autant d'attention, de propreté, d'ordre et de subordination qu'en aucun autre hôpital ou l'on traite d'autres genres de maladies.”

Dans notre second rapport, que nous avons eu l'honneur de vous soumettre le 1er mai, 1851, nous revenions encore sur l'état des patients, lors de leur admission ; et nous remarquons que les opinions énoncées dans le rapport précédent, “ ont été depuis ce temps, pleinement confirmées par notre expérience.”

“ Des 181 cas admis depuis le mois d'octobre, 1848, jusqu'à ce jour, nous sommes portés à croire que 51 étaient des cas récents, qui permettaient d'espérer un prochain retour à la raison. Le reste, qui constituait de beaucoup le plus grand nombre, était des cas anciens, chez qui les forces intellectuelles et physiques étaient également anéanties. Les uns étaient idiots, d'autres paralytiques, et un très grand nombre épileptiques. La majeure partie des ces cas nous à

été envoyé après avoir épuisé les sympathies de leurs parents, lassé leur patience, et frustré l'attente d'une mort qu'ils appelaient de leurs vœux. Un d'eux, vieillard âgé de 82 ans et paralytique, fut amené d'une distance de 180 milles dans l'établissement, pour y mourir après 2 heures de séjour. Pendant cette même période, cinq autres furent admis, dont les âges variaient de 70 à 80 ans."

Et dans le dernier rapport que nous avons eu l'honneur de vous soumettre en décembre, 1855, nous avons pu dire : " pendant l'année qui vient de s'écouler, 117 malades ont été admis ; sur ce nombre 30 seulement donnaient quelque espérance de retour à la raison ; et du reste 22 étaient idiots ou épileptiques." Nous regrettons que dans le rapport, qui vous est maintenant soumis, nous ne puissions montrer aucune amélioration sur ce point.

ADMIS, DÉCHARGÉS ET DÉCÉDÉS.

Restant au 1er janvier, 1857.....	327	
Admis depuis.....	143	
		— 470
Nombre total sous traitement pendant l'année.....		470
Furent déchargés.....	50	
Décédés.....	43	
Restant.....	377	
	↓	
		470

PRÉCI DES CAS ADMIS DURANT L'ANNÉE.

Nombre total d'admissions.....	143
Cas récents présentant plus ou moins d'espoir de guérison.....	55
Dangereusement malades lors de l'admission.....	19
Idiots et incurables.....	69

Déchargés.....	22
Décédés.....	17
Restant.....	104

 143

Il y a maintenant dans l'asile :—

Canadiens Français.....	182
Irlandais.....	144
Anglais.....	17
Écossais.....	15
Américains.....	10
Norvégiens.....	3
Inconnus.....	6

 377

Sont :—

Catholiques.....	297
Protestants.....	73
Inconnus.....	7

 377

Hommes.....	161
Femmes.....	216

 377

Des 143 cas admis pendant l'année qui vient de s'écouler, l'on verra que 55 seulement étaient récents ou donnaient quelque espoir de guérison ; du reste, 69 étaient des personnes âgées, en démence, ou idiotes, pour qui l'asile est un séjour confortable jusqu'à l'heure de leur mort.

Lors de leur admission, 19 souffraient de maladies organiques mortelles. Sur ce nombre, 14 déjà sont morts ; l'un d'eux dans l'espace de six semaines ; quatre en moins que cinq semaines ; un en douze jours, et un en huit jours ; et suivant toute probabilité, 8 autres, sous peu de semaines, seront ensevelis dans la tombe.

Des 143 cas admis pendant cette dernière année, quatre étaient âgés de plus de 70 ans; cinq de plus de 67; et cinq avaient au-delà de 60 ans.

Sur les 143 cas admis, 17 sont morts. Leur état pathologique, lors de leur admission, était:—5 épuisement; 3 consommation; 4 maladie chronique des intestins; 1 maladie du cœur; 1 hydropisie; 2 paralysie; 1 inflammation des poumons.

En référant aux différentes tables qui précèdent, l'on remarquera que le nombre des patients dans l'asile augmente constamment. L'accroissement de la population de la province explique suffisamment le grand nombre d'applications faites pour admission; et la somme d'argent, si libéralement accordée par le Gouvernement, pour les soins et le maintien des aliénés, a du, sans aucun doute, induire un nombre de personnes à envoyer à l'asile des cas anciens et chroniques qui auraient dû et qui en effet seraient restés sous les soins de leurs parents.

Comme de droit, la responsabilité de l'admission des patients ne retombe pas sur nous: nous ne pouvons pas dire que ces personnes âgées et infirmes, aient été admises à l'exclusion de cas plus récents et donnant quelque espoir de guérison.

Comme nous manquions constamment d'information correcte sur l'état et la condition des patients, avant leur admission dans l'asile, le Gouvernement, à votre réquisition, ordonna que chaque application pour admission fût accompagnée de réponses à certaines questions, dont les principales avaient rapport à la nature de l'aliénation lors de son début; sa cause connue ou supposée; la durée de la maladie; et la probabilité qu'elle ait été héréditaire.

La connaissance de ces faits est pour nous de la plus haute importance, autant pour le traitement de la maladie que pour que nous puissions parvenir à des résultats statistiques sur lesquels nous puissions compter. Nous regrettons que le but, proposé par vous-mêmes et par le Gouvernement, n'ait pas été atteint; en ce que de 143 cas admis pendant

cette dernière année, 36 seulement étaient accompagnés des réponses à ces questions.

Les causes de l'aliénation, telles qu'elles sont ordinairement données dans les statistiques d'asiles, sont en grand nombre ; et cependant plusieurs de ces causes pourraient, de bonne foi, être plutôt considérées comme des effets.

Dans cette province, la population de nos campagnes est particulièrement exempte de la plupart des causes qui sont supposées produire l'aliénation ; non seulement ils ne sont point indigents, ni forcés de lutter pour subvenir à leur existence ; la plupart sont des propriétaires ; ils sont exempts de tous sentiments de dissensions religieuses, qui, dit-on, dans les Etats-Unis, sont une cause prolifique d'aliénation. C'est un peuple moral, qui ignore ce *vice secret* si répandu dans d'autres pays ; et qui, sans aucun doute, affaiblit et détruit l'esprit, et dont nous avons, dans notre asile, tant de victimes déplorables. L'intempérance, l'une des causes les plus communes, et qui était si générale, il y a quelques années, est aujourd'hui, en grande partie, heureusement bannie de cette contrée, et n'est connu que dans nos grandes villes et leurs alentours. Nous avons raison de croire que l'intempérance est une source féconde d'aliénation, et en énonçant cette opinion, nous sentons qu'il est de notre devoir, comme médecins, de dire franchement et sans équivoque les raisons qui nous portent à la former.

C'est une loi admise dans l'économie animale, qu'un organe, ou plusieurs organes surexcités, souffrent, par suite un degré de débilité ou d'affaissement proportionné à la surexcitation.

Il est reconnu que, de l'état et de la condition normale des organes digestifs, dépend l'accomplissement convenables des fonctions du cerveau. Il est aussi reconnu que l'effet des boissons énivrantes est de mettre le désordre dans les fonctions digestifs, et de causer la maladie des organes. Indépendamment de cette action réfléchie sur le cerveau, l'effet des boissons énivrantes en dérangeant immédiatement les fonctions du cerveau même, est trop évident pour qu'il nous soit nécessaire d'y ajouter du poids par aucun raisonnement.

Ce stimulant malsain et contre nature, qui agit si certainement et si nuisiblement sur les organes digestifs, agit avec encore plus de certitude, plus promptement et plus préjudiciablement sur le cerveau et le système nerveux.

Il y a une cause de folie dans cette province qui, nous avons raison de croire, va en augmentant; nous voulons parler de l'hérédité. Faute de retours sur lesquels nous pourrions compter, il nous est impossible de donner la proportion des cas de cette nature; mais nous avons des preuves qui nous assurent que ces cas existent et en très grand nombre. Nous avons déjà dit plus haut que, durant l'année dernière, dans 36 cas seulement avons nous reçu réponse à cette question:—"Sait-on si la folie s'est déjà manifesté dans la famille?" et dans 12 cas il a été certifié que quelques-uns des parents avaient été aliénés. Il est certain que les qualités physiques et mentales des parents sont transmises à leurs enfants; de même que des dispositions à certaines maladies spécifiques se transmettent. Les agriculteurs se prévalent de la connaissance de ce fait, pour choisir et élever leurs animaux; quoique personnellement ils se marient sans avoir égard à la bonne constitution ni à la prédisposition à la maladie dans leurs familles.

Nous avons maintenant dans l'asile, mère et filles; frères; sœurs; frères et sœurs.

Apropos de cette disposition héréditaire à la folie, le Dr. Ray, un des plus parfaits observateurs des Etats Unis, remarque que "de toutes les causes physiques de l'aliénation, il n'y en a aucune à laquelle nous devrions faire plus d'attention qu'à celle-ci, qui est si féconde et en même temps si facile à éviter."

Quant au traitement général, à la conduite des malades et à leur occupation, nos opinions, sur ce sujet, sont toujours celles que nous avons données dans nos rapports précédents.

MOYENS DE RÉPRESSION.

Nous avons donné toute notre attention au sujet de la répression; et nous sommes de plus en plus convaincus que

en augmentant le nombre des serviteurs, en rendant ceux-ci personnellement responsables des malades placés sous leur soins, et en montrant de la bienveillance et de l'attention, l'on peut, jusqu'à un certain point, mettre de côté, la répression par des moyens mécaniques.

Nous ne voulons point dire que nous n'employons jamais cette répression, dans aucune circonstance. La ceinture en cuire, avec bracelets, tenants à cette même ceinture par des anneaux mobiles, est quelquefois nécessaire pour empêcher que les malades se fassent du mal à eux-mêmes, ou en fassent à d'autres ; occasionnellement et pour la même raison, on a recours à la réclusion ; mais ceci ne se pratique jamais pour diminuer le trouble ni la responsabilité des serviteurs. L'on peut dire que la proportion des patients ainsi assujettis à cette répression temporaire, est a-peu-près la moitié d'un par cent. Il y a bien peu de malades qui soient tellement dépourvus de raison qu'ils ne puissent apprécier et se conformer à des réglemens, qu'ils sentent avoir été mis en force pour leur propre bien-être.

OCCUPATIONS.

Environ 150 arpents de terre sont attachés à l'asile ; la culture de cette terre, offre à un grand nombre de patients, parmi les hommes, un moyen d'occupation salubre ; mais malheureusement nous n'avons pu encore trouver d'occupations convenables pour les femmes, ni même pour les hommes, pendant notre long et rigoureux hiver du Canada.

PRATIQUES RELIGIEUSES.

On a fait observer soigneusement et régulièrement ces pratiques ; et tous les dimanches les devoirs du chrétien ont

été inculqués dans l'esprit des malades protestants. Notre expérience et nos observations nous ont persuadés des bons effets produits sur l'esprit des patients, par ces pratiques, considérées comme moyens curatifs. Nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour exprimer nos sentiments de reconnaissance envers M. Middleton, pour son attention, si régulière et l'intérêt qu'il a toujours témoigné pour le bien-être des patients. Depuis notre dernier rapport, les catholiques dans l'établissement, ont eu l'avantage d'être soumis à la direction spirituelle du Rev. M. Bolduc ; dont la sollicitude incessante pour le bien des malades et de l'établissement en général, mérite nos plus sincères remerciements.

A M U S E M E N T S .

Les amusements sont toujours les mêmes. Les dames, le *backgammon*, la bagatelle, les cartes, la musique, la lecture de livres et de journaux, tendent à faire oublier la longueur ennuyeuse des jours et la monotonie des salles. Tous les jeudis soir il y a bal, qui continue à toujours être pour les patients une source féconde de plaisir et de récréation. Un certain nombre d'amis ou de citoyens sont admis à ces réunions hebdomadaires ; et nous avons raison de croire que le bien qui en résulte pour les patients, se fait réciproquement sentir par leurs amis et le public. Ces danses non seulement contribuent à l'agrément et à la récréation des patients, mais créent et entretiennent des sentiments d'harmonie et de bonne entente entre eux et leurs gardiens.

L'admission des parents et du public, en petit nombre, a aussi ses bons effets. Il y a quelques années, ceux qui, par curiosité ou intérêt personnel, allaient visiter les établissements qui existaient alors pour les aliénés, s'attendaient à y voir des sujets furieux et dangereux, ou malpropres et repoussants ; et rarement étaient-ils désappointés. La plus grande liberté de rapports qui existe maintenant entre les patients

dans des hospices avec leurs parents, ou même avec le public, fait que en grande partie, l'on a mis de côté ces sentiments de terreur et d'insécurité que l'on éprouvait en visitant ces établissements. La propreté, l'ordre, l'absence de toute répression, la gaieté des patients, les bals, les amusements qui existent dans l'asile de Québec, nous portent à considérer cet établissement plutôt comme un grand cercle social, ou une famille bien réglée, que comme un hospice pour la réception des aliénés. En un mot, pour un observateur ordinaire, il serait difficile et même impossible de distinguer les patients d'avec leurs gardiens et les visiteurs.

Depuis l'année dernière nous avons ajouté une bibliothèque et une chambre de lecture dans chacune des ailes de la bâtisse. Nous avons été portés à prendre cette démarche afin de procurer plus de tranquillité et de confort à ceux dont les goûts et les habitudes leur permettent de goûter la lecture des journaux et des publications légères du jour. Nous saisissons cette occasion pour remercier les propriétaires de la *Gazette*, l'*Atlas*, (Port Hope), le *Montreal Witness*, le *Mercury*, et le *Chronicle*, pour l'intérêt qu'ils ont témoigné pour l'asile, en nous envoyant gratuitement leurs feuilles pour l'usage des patients.

Depuis notre dernier rapport nous avons été obligés de faire, dans nos bâtisses, des améliorations considérables et dispendieuses. Le nombre croissant des malades demandait qu'on augmenta proportionnellement notre logement. L'expérience nous a fait découvrir plusieurs défauts dans la construction des ailes. La destruction de l'aile ouest par le feu nous a permis, en la reconstruisant, de faire de très importantes améliorations ; et avec l'assistance de M. Mernagh, à qui nous sommes redevables pour son aide dans l'exécution de nos plans pour la construction de la bâtisse en 1848-9, nous avons pu faire des améliorations correspondantes dans l'aile du côté est.

Notre cuisine n'offrant plus les commodités requises, nous en avons érigée une de 45 pieds sur 25, en pierre, à deux étages et en arrière de la bâtisse principale. Le rez-de-chaussée sert exclusivement à la cuisine, le deuxième étage

est un dortoir pour les serviteurs. La cuisine se fait entièrement au moyen de la vapeur et au gaz ; moyen non seulement plus propre, plus effectif et plus économique, mais encore exempt de tout danger par le feu.

Une autre amélioration des plus importantes à été l'introduction de la vapeur. Pour parvenir à ce but il nous a fallu redoubler l'étendue de la bâtisse destinée à la buanderie et à l'usine ; ce qui nous a permis d'y établir une bouilloire tubulaire anglaise, ayant un pouvoir de 35 chevaux, et qui produit toute la vapeur nécessaire pour la cuisine, la buanderie et même pour le chauffage des ateliers et d'une grande partie de la bâtisse centrale. Par l'aggrandissement de ces bâtisses, nous avons pu redoubler l'étendue de notre buanderie, et y établir une suite d'ateliers pour les forgerons, les tailleurs, les cordonniers, &c. Dans ce siècle de progrès, peu de personnes peuvent apprécier ou même concevoir la sollicitude, la responsabilité et les exigences que l'on exige des propriétaires et directeurs d'un asile pour les aliénés.

Le premier établissement dans ce genre dont il est fait mention, était sous la conduite de quelques moines, à Jérusalem, il y a déjà plus de 1400 ans, et dont on montre encore le site. Pendant plusieurs siècles les personnes affligées d'aliénation mentale étaient placées exclusivement sous les soins de ces corps religieux ; et leurs établissements étaient construits sur le même plan que leur monastères, avec de longs corridors, ayant de chaque côté des cellules petites, étroites, et séparées les unes des autres. Il y a 13 ans seulement, les aliénés de cette province étaient encore dans de semblables maisons, sous la direction de communautés religieuses. Il serait mal, comme il serait injuste, à nous de blâmer nos prédécesseurs pour avoir suivi le mode de traitement et de construction reconnu de leur temps. A nous il est absolument nécessaire d'avancer avec la science et les améliorations des temps moderne, en même temps que nous profitons des avantages qu'elles nous offrent. Il nous reste encore bien du progrès à faire, et dans la construction des asiles et dans le traitement des aliénés. Nous le répétons,

ce siècle est un siècle de progrès ; et nous nous rappelons avoir vu construire des hospices qui, dans le temps, étaient considérés comme presque parfaits, mais qui, aujourd'hui, servent de marques pour démontrer avec quelle rapidité s'est écoulé le courant des améliorations.

Nous ne pouvons terminer ce rapport, sans faire mention de la constante persévérance de M. et Madame Wakeham, dans l'exécution de leurs devoirs à la fois si importants et si pénibles. Leur tâche est de pourvoir aux besoins sans nombre, et quotidiens, de près de 400 personnes ; celle plus difficile de surveiller la conduite de 45 serviteurs ; et celle, plus importante encore, de voir à la mise en pratique du traitement morale des aliénés, dans tous ses détails, et du quel tant de bien doit résulter. Mad. Fairbank s'est acquittée de ses devoirs de la manière la plus affable et la plus efficace ; delà, en grande partie, la propreté, l'ordre et la régularité qui existent dans les salles. Nous sommes encore heureux d'avoir sous notre direction des serviteurs et des gardiens fidèles, actifs et intelligents ; c'est à leur vigilance que nous sommes redevables pour l'immunité de tous accidents. Depuis nos derniers rapports, il ne s'est commis aucun suicide ; et aucun des patients ne s'est fait du mal sérieux à lui-même ni aux autres.

Les réglemens pour les gardiens et les serviteurs, sont nécessairement sévères, et mis en force avec toute rigueur. Une faute mineure est punie par l'expulsion immédiate ; une faute plus grave, telle que de maltraiter un patient, est suivie de l'expulsion avec recours au magistrat de police. Un seul cas de cette dernière nature a eu lieu depuis notre dernier rapport ; c'est celui d'un serviteur qui a renfermé un patient confié à ses soins, pour s'absenter lui-même sans permission. Nous croyons à l'axiome que pour empêcher la transgression d'une règle, la certitude d'être puni est plus efficace que la sévérité de la punition.

La destruction de l'aile ouest par le feu, la nécessité d'acheter la propriété adjoignante, les dépenses encourues pour des additions et des améliorations considérables, et, depuis quelques années les prix très élevés pour tous les

besoins de la vie ont été la cause que nous avons rencontré de grandes difficultés dans nos affaires de finances. Néanmoins nous avons pu les surmonter puisque nous jouissons de votre entière confiance, ainsi que de celle du Gouvernement ; et que vous avez su apprécier nos efforts incessants pour améliorer l'état et la condition des aliénés confiés à nos soins.

J. DOUGLAS, M. D.,
J. MORRIN, M. D.,
C. FRÉMONT, M. D.

Québec, Janvier, 1853.

SURINTENDANT :
M. GEORGE WAKEHAM.

MATRONE :
MADAME WAKEHAM.

ASSISTANTE DE LA MATRONE :
MADAME FAIRBANK.

NOMS ET OCCUPATIONS DES GARDIENS ET SERVITEURS.

John Brodie, Ingénieur.

Alexander Swan, Boulanger.

Saml. Baker, Jardinier ; gardien des patients employés dans les jardins.

B. Girardin, Charpentier.

Fr. Parent, do.

Jas. Hanahan, Journalier ; gardien des patients employés dans les cours.

Henry Eglin, Cordonnier ; gardien des patients.

Baptiste Mender, Tailleur ; gardien des patients.

John Jones.

John Jeithly, Ferblantier.

Pat'k. Glennan,

Jas. Byrnes,

Moses McLean,

Will. Costello,

} Serviteurs et gardiens des patients employés sur la ferme.

George sadler.

Jas. O'Neil,

Rich. Beamish,

Alfred Browning,

W. H. Jeadins.

John Curly,

Joseph Lighte,

Henry Hunt,

Thomas Mathews.

Geo. Hackett,

} Gardiens des patients dans les salles.

Mad. Corcoran, Couturière et gardienne des patientes employées à coudre.

Mad. McQuirk, Buandière et gardienne des patientes employées dans la buanderie.

Mad. Cardiff, Lingère et gardienne des patientes employées dans la lingerie.

Mad. Flood,

Mad. Pander,

Mad. O'Neil,

Mad. Nolan,

Mad. Flynn.

Mad. Beamish.

Mad. A. Nolan,

Mary Sealey,

Mary Daly,

Eliza Deegan,

Mary Deegan.

Mary Howe.

Mary Howe.

D. Bibb,

Mad. Bibb.

} Gardiennes des patientes dans les salles

} Cuisiniers.

